



## D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **28**  
 Nombre de votants : **34**  
 Date de convocation : **06/06/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 15 Juin, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à LLAURO, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : PROJET REGION : BOURG-CENTRE THUIR**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) -TOURNE (Llauro) — VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Procurations :

M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL  
 P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG  
 P.MAURY ( Thuir) à J.M. LAVAIL  
 R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT  
 B. BATALLER-SICRE (Thuir) à L. FERRER  
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-65-17BourgCentr-DE

Accusé certifié exécutoire

Publié ou Notifié

Réception par le préfet : 20/06/2017

le

Absent :

P.TAURINYA (Brouilla)  
 A . DOUTRES (Caixas)  
 P.BELLEGARDE (Passa)  
 B.COUSSOLE (Trouillas)

**Madame Sabine RAYNAL** est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu complété de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité.

**PROJET DE REDYNAMISATION DU BOURG CENTRE DES ASPRES : VILLE DE THUIR**

Le Président **EXPOSE** à l'Assemblée que la redynamisation des bourg-centres est inscrite comme un facteur essentiel de l'attractivité et du développement des territoires, pour lesquels la Région souhaite engager une politique offensive, par le biais d'un dispositif particulier.

Cette démarche vise à donner aux bourgs-centres et aux villes moyennes qui sont au cœur de la vie des territoires, les moyens de structurer les territoires qu'ils centralisent, étant considérés comme lieux de ressources pour les habitants du monde rural.

Il **EXPLIQUE** que la ville de Thuir œuvre depuis des décennies afin de conforter son statut de bourg-centre des Aspres et constitue ainsi un véritable pôle d'attractivité pour les habitants de ce territoire.

Il **INFORME** que l'ensemble des opérations projetées est regroupé dans un projet de développement durable, décliné en un plan d'actions opérationnelles, et pour lequel la ville de THUIR souhaite intégrer le champ contractuel présenté par la Région.

Il **PROPOSE** alors au Conseil Communautaire de confirmer son soutien au dépôt de la candidature de la ville de THUIR, tenant la place forte de centralité du territoire communautaire et au-delà, du secteur géographique des Aspres.

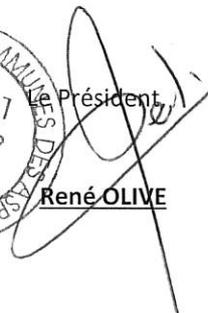
Le Conseil Communautaire  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir valablement délibéré,

A l'Unanimité des membres présents ou représentés,

**SOUTIENT** l'engagement de la ville de THUIR dans l'appel à projet auprès de la Région et auquel elle a candidaté,

**AFFIRME** que cette démarche de définition de bourg-centre ainsi présentée est, sans réserve, applicable à la Ville de THUIR, de par sa centralité sur le territoire des Aspres, et le dynamisme des opérations qu'elle souhaite engager sur le plan économique, touristique, et de développement rural du territoire.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR le jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
  
René OLIVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES  
B.P. 11  
THUIR  
66301

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-65-17BourgCentr-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2017